

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT****N° 116 (Rect)**présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 12 :

« Il exerce ses...*(le reste sans changement)* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.